

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Ruelisheim
de la séance du 18 novembre 2021**

Le dix-huit novembre deux mille vingt et un à vingt heures, sur convocation de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux de la Commune se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie de Ruelisheim, sous la présidence de Monsieur le Maire, DUSSOURD Francis.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : FAIVRE Jean-Michel, Adjoint ; MONGIN Paulette, Adjointe ; NICOLOSI Nathalie, Adjointe ; GIRARD Francis, Adjoint ; VOGEL Maurice ; KOEGLER Sabine ; FRARE Francis ; VOGT Pascal ; COLARD Laurence ; FUCHEY Françoise ; PETERSCHMITT Ghislain ; BOTTLAENDER Valérie ; NISSE Michaël.

Absent(e)(s) : SOUBAYA Alexia.

Excusé(e)(s) : SCHMUCK Corinne ; RAMUNDI Robert;

A donné procuration : SCHIRCK Damien à DUSSOURD Francis.

Assiste à la séance :

KONRAD Véronique, désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et à la presse et propose une minute de recueillement en hommage à Monsieur Raymond HAAG, conseiller municipal de 1989 à 2001 et de 2008 à 2014, Adjoint au Maire de 2001 à 2008 décédé le 10 novembre 2021 à l'âge de 79 ans.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 7 octobre 2021,
2. Lotissement les Jonquilles : incorporation des voiries et réseaux divers dans le domaine public,
3. Assurances communales : nouveaux marchés,
4. Ecole primaire « clef des champs » : acquisition d'une chaudière,
5. Centre de Première Intervention : travaux urgent,
6. Délibération portant création de poste,
7. Rapport Annuel sur la qualité et prix de l'eau,
8. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
9. Interventions des délégués communautaires,
10. Divers.

Les informations aux membres du Conseil Municipal à savoir :

- *Remerciements de la part de Mme et M. Pierre ABT pour le geste à l'occasion de leurs noces d'or,*
- *Remerciements de la part de Mme et M. Jean-Louis BANNWARTH pour le geste à l'occasion de leurs noces d'or,*
- *Remerciements de la part de Mme et M. REBER pour le geste à l'occasion de leurs noces d'or,*
- *Remerciements de la part de Mme Marie-Madeleine MOSER pour le geste à l'occasion de son 80^{ème} anniversaire,*
- *Remerciements de la part de la famille de Mme Marinette GRADI, pour le soutien lors de son décès,*
- *Remerciements de la part de la famille de M. Jean-Pierre BRUGGER pour le soutien lors de son décès.*

AGENDA :

Vu la situation actuelle, le calendrier des manifestations peut être modifié. A retenir :

Les 3èmes mercredis de chaque mois : P'tit Marché de Ruel Place du Village,

Jeudi 18 novembre : Don du sang,

Week-End du 20 et 21 novembre : Ste Barbe Amicale des SP,

Samedi 27 novembre : Banque Alimentaire – Ecoles – Epicerie,

Week-End du 27 et 28 novembre : Marché de Noël – AFR – inauguration samedi à 17 heures,

Week-End du 11 et 12 décembre : Saint-Nicolas – Conseil de Fabrique,

Mardi 14 décembre : prochain CM à 19h30,

Jeudi 16 décembre : Fête de Noël « Sel de la Terre (pastorale des malades),

POINT 1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 7 octobre 2021,

Monsieur le Maire Présente le procès-verbal de ladite séance en redonnant lecture de l'ordre du jour. Il le soumet à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

POINT 2. Lotissement les Jonquilles : incorporation des voiries et réseaux divers dans le domaine public,

Monsieur le Maire expose :

Par courriel du 15 octobre 2021, Maître Magali MULHAUPT, notaire à COLMAR a demandé à la commune le transfert dans le domaine public communal des voiries et réseaux divers dans le domaine public communal.

En matière de transfert de voie privée la commune a signé une convention avec le lotisseur « la foncière Hugues Aurèle » avant la réalisation du lotissement « les jonquilles », prévoyant le transfert de la voirie à la commune, une fois les travaux réalisés.

- Vu la convention du 31 mars 2017,
- Vu la délibération du 29 juin 2017,
- Vu le PV de réception des ouvrages – levée des réserves du 19 août 2021,
- Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux du 27 septembre 2021,

Plus rien de s'oppose à l'incorporation des Voiries et Réseaux Divers dans le domaine public communal.

Les parcelles concernées par ces rétrocessions sont les suivantes :

- Section 28 n° 284/33 avec 0.16 are,
- Section 28 n° 418/29 avec 0.97 are,
- Section 28 n° 536/29 avec 0.53 are,
- Section 28 n° 583/29 avec 45.19 ares.

Le conseil municipal, après discussion, décide à l'unanimité :

- ▣ *D'incorporer* les VRD du lotissement « Les Jonquilles » comme indiqué ci-dessus,
- ▣ *Autorise* Monsieur le Maire, en cas de besoin, à engager toute procédure et à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette incorporation dans le domaine public communal.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 3. Assurances communales : nouveaux marchés,

Monsieur le Maire rend compte de la nouvelle mise en concurrence des assurances communales composées de 5 (cinq) lots, rendue obligatoire dans le cadre des textes réglementaires des Marchés Publics.

Lot n°1 : Assurance Responsabilité civile (Classification CPV 66516000-0)

Le marché est conclu pour une durée de 5 ans, à compter du 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2026.

Lot n°2 : Assurance Protection fonctionnelle (Classification CPV 66516000-0)

Le marché est conclu pour une durée de 5 ans, à compter du 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2026.

Lot n°3 : Assurance Protection juridique (Classification CPV 66513100-0)

Le marché est conclu pour une durée de 5 ans, à compter du 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2026.

Lot n°4 : Assurance Automobile (Classification CPV 66514110-0)

Le marché est conclu pour une durée de 5 ans, à compter du 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2026.

Lot n°5 : Assurance des Dommages aux biens (Classification CPV 66515000-3)

Le marché est conclu pour une durée de 5 ans, à compter du 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2026.

La consultation est lancée sous forme de procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123 -1 du Code de la commande publique. La société « RISK PARTNER », a été missionnée à cet effet.

Plusieurs offres ont été réceptionnées dans les délais et ont été déclarées conformes après analyse, puis validées suivant la prise en compte de trois critères ; la valeur technique (40/100), la tarification (40/100), et la qualité de gestion de la compagnie ou de l'intermédiaire (20/100).

La société « RISK PARTNER » propose de retenir les sociétés d'assurance comme suit :

Lot 1 RESPONSABILITE CIVILE.

SMACL pour une cotisation annuelle de : 872,74 euros TTC

Lot 2 PROTECTION FONCTIONNELLE.

GROUPAMA GRAND EST pour une cotisation annuelle de : 110,55 euros TTC

Lot 3 PROTECTION JURIDIQUE.

CIADÉ pour une cotisation annuelle de : 1 026,00 euros TTC

Lot 4 FLOTTE AUTOMOBILE.

SMACL pour une cotisation annuelle de : 3 682,48 euros TTC

Lot 5 DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES.

GROUPAMA GRAND EST pour une cotisation annuelle de : 9 307.78 euros TTC

Puis Monsieur le Maire propose d'en délibérer

Le Conseil Municipal après discussion décide à l'unanimité d'approuver les propositions émises en attribuant les marchés comme ci-dessus indiqués à savoir :

- ▣ Lot n° 1 à SMACL
- ▣ Lot n° 2 à GROUPAMA GRAND EST
- ▣ Lot n° 3 à CIADE
- ▣ Lot n° 4 à SMACL
- ▣ Lot n° 5 à GROUPAMA GRAND EST

pour les cotisations annuelles respectivement énoncées dans l'exposé.

- ▣ Il autorise en outre Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 4. Ecole primaire « clef des champs » : acquisition d'une chaudière,

Monsieur le Maire présente rend compte des démarches et investigations effectuées quant à l'acquisition d'une nouvelle chaudière pour l'école primaire « clef des champs »
Il présente les différents devis résultants des consultations des entreprises DALEKO, DI GIUSTO, NATURE ENERGIE France et HD Energy.

OFFRE DALEKO

Total : 27 322 € TTC

OFFRE DI GIUSTO Maurice

Total : 27 207.72 € TTC

OFFRE NATURE ENERGIE France

Total : 25 119.80 € TTC

OFFRE HD ENERGY

Total : 24 133.68 € TTC

Suite à l'exposé concernant cet investissement, Monsieur le Maire propose d'en délibérer.

Le Conseil Municipal, après discussion, décide à l'unanimité :

- **D'acquérir** dès le présent exercice la chaudière. Il opte pour l'offre la mieux-disante de la société HD ENERGY,
- **Autorise** Monsieur le Maire à passer commande dudit matériel.
- **Dit** que les crédits budgétaires sont prévus à l'article 21312 année 2021,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 5. Centre de Première Intervention : travaux urgent,

Monsieur le Maire nous présente un état des lieux du mur de soutènement qui se trouve section 3 parcelle 51, terrain du Centre de Première Intervention appartenant à la commune, situé 33, rue Principale.

Un diagnostic a été effectué par I4 INGENIERIE de Sausheim, celui-ci mentionne que le mur s'est déplacé de plus de 10 cm en partie centrale et peut s'effondrer à tout moment, les travaux doivent être engagés rapidement.

Monsieur le Maire nous présente plusieurs offres :

OFFRE GALLITELLI :

- Calcule des armatures réalisation par un bureau d'étude,
- Transfert d'engin mécanique,
- Fouille en plein masse terre stockée sur place
- Démolition du mur et de sa fondation y compris évacuation
- Mise en place d'un delta MS
- Remise en place des terres en fin de chantier
- Mise en béton des fondations
- Réalisation d'un mur en béton épaisseur 20 cm hauteur 1,90m
- Armature et ferrailage
- Mise en place de poteau de clôture pour grillage souple
- Mise en place d'un grillage souple hauteur 1,50 m

Total : 15 831.49 € TTC

OFFRE BRONDANI :

- Amené et repli du matériel
- Démolition des murs existants et terrassement pour futur murs banchés. Evacuation et mise en décharge des gravats, stockage sur lite des déblais pour réutilisation en remblai, évacuation et stockage sur parcelle de la commune des matériaux excédentaires,

- ▣ Semelles de fondations en béton armé. Y compris armatures 40kg/m³
- ▣ Murs de soutènement en béton armé hauteur visible 200 cm. Y compris armatures et incorporation des barbacanes,
- ▣ Fourniture et pose de Delta MS
- ▣ Remblaiement avec matériaux du site
- ▣ Bétonnage à la pompe PUMI

Total : 12 418,68 € TTC

Suite à l'exposé détaillé concernant ces travaux, Monsieur le Maire propose d'en délibérer.

Le Conseil Municipal, après discussion :

- ▣ **Décide** de retenir l'offre de la société BRONDANI,
- ▣ **D'inscrire** au budget les crédits correspondants,
- ▣ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 6. Délibération portant création de poste,

Monsieur le Maire

rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite au départ par voie de mutation d'une employée communale il y avait lieu de créer un poste dans le cadre de l'embauche afin de pouvoir au futur emploi.

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 12 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 41 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;

Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi permanent **d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles** relevant des grades d'ATSEM principal

2ème classe, ATSEM principal 1ère classe, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 92,51 % (soit 32,38/35èmes),

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Décide

Article 1er : À compter du 01/12/2021, un emploi permanent d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles relevant des grades d'ATSEM principal 2ème classe et d'ATSEM principal 1ère classe, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 92,51 % (soit 32,38/35èmes), est créé.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée, compte tenu du fait :

- qu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la législation ;

Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ▣ **Décide** la création d'un emploi permanent d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles relevant des grades d'ATSEM principal 2ème classe, ATSEM principal 1ère classe, à raison d'une durée hebdomadaire de service de de 92,51 % (soit 32,38/35èmes), à partir du 1^{er} décembre 2021,
- ▣ **De modifier** ainsi le tableau des emplois.
- ▣ **D'inscrire** au budget les crédits correspondants.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 7. Rapport Annuel sur la qualité et prix de l'eau,

Monsieur Faivre, Maire-Adjoint présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable exercice 2020 en commentant quelques chiffres.

Les documents complets sont mis à la disposition des élus pour consultation, pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Le Conseil Municipal prend acte.

POINT 8. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

▪ Concessions dans les cimetières :

- Renouvellement de concession de cimetière : Rangée 27 n° 216-216A

N° DIA	Section	Parcelle	Superficie M ²	Lieu des travaux	Décision
24/2021	26	93/68 et 97/68	629	Rue de Wittenheim	./.
25/2021	5	384	600	2, rue du 14 Juillet	./.

POINT 9. Interventions des délégués communautaires,

M2A : conseil d'agglomération DUSSOURD Francis MONGIN Paulette (suppléante)	Conseil d'Agglomération lundi prochain le 22 novembre
SYNDICAT SIAEP du BA.BA.RU : - FAIVRE Jean Michel - FRARE Francis	Conseil au mois de décembre.
SYNDICAT DU SIVU B.P. HARDT : - FAIVRE Jean Michel - FRARE Francis	
SYNDICAT DU DOLLERBAECHLEIN : - VOGEL Maurice - FRARE Francis - VOGT Pascal - NISSELIÉ Michaël	Réunion du 18/02/2021 : Approbation du montant des cotisations communales 2021 : 1 317.70 €
SYNDICAT DES RIVIERES DE HAUTE ALSACE : - DUSSOURD Francis, - VOGEL Maurice.	Résumé de la réunion de comité tenue ce jour : - Visite du chenal près du camping de l'III à Mulhouse, - Réunion au service des eaux de Mulhouse : récapitulation des actions réalisées en 2019 -2020. Ruelisheim est classé en zone rouge pour la digue.

SYNDICAT DES GARDES CHAMPETRE INTERCOMMUNALES : - DUSSOURD Francis, - FRARE Francis	
--	--

POINT 10. Divers.

Monsieur le Maire nous informe :

- ▣ Qu'il y aura une crémation des sapins à Ruelisheim. Cette manifestation aura lieu le samedi 15 janvier 2022 à partir de 17 heures derrière le complexe sportif Edmond VOGT.
- ▣ Que le Centre de Première Intervention de RUELISHEIM a été classé de la catégorie B2 en catégorie A3.
- ▣ Que nous avons obtenu une subvention de la part de la Collectivité européenne d'Alsace pour le plateau surélevé, rue de la Chapelle d'un montant de 4 258 €, qui correspond à 25 % de la dépense subventionnable.
- ▣ Que la commune participe au loyer de la maison forestière en 2021, à la hauteur de 1028.26 €. Une nouvelle convention devra être établie pour l'année 2022.

Levée de séance 22h00

PAROLES AUX ADJOINTS ET AUX MEMBRES DU CONSEIL

Michaël NISSE demande si nous avons des retours concernant l'extinction des lampadaires dans la commune.

Monsieur le Maire relève qu'il n'y a pas trop de réclamation, que la population a participé à 30 % à notre sondage. L'économie réalisée fera l'objet d'un bilan financier sera fait en fin d'année.

Un cheminement piéton, éclairage solaire, sera réalisé par les services techniques au niveau du parking de « l'auberge du chêne » ainsi qu'à la sortie du restaurant « la petite Floride ».

Paulette MONGIN, remercie les personnes qui ont participé au don du sang qui s'est déroulé aujourd'hui, elle nous informe qu'il n'y aura pas de fête des aînés cette année, mais un bon cadeau comme l'an passé. Les personnes âgées de la résidence « Ages et Vie » ont été recensées. Elle nous informe également de l'heureux dénouement quant à la recherche de la personne qui s'est sauvée de la résidence.

Monsieur le Maire nous informe que les vœux du maire auront lieu le dimanche 9 janvier 2021 à 10 heures au foyer St-Nicolas. Il souhaiterait se recentrer sur la vie du village et avoir des contacts avec les habitants et associations du village.

Francis FRARE demande pourquoi le projet PALLADIUM, rue principale, est retardé.

Monsieur le Maire fait remarquer que c'est un projet privé et de ce fait, il ne peut pas répondre à la question.

Monsieur le Maire informe les élus sur l'avancement du projet de lotissement « le chêne ». Les travaux de viabilisations du lotissement et le sentier piéton vont commencer en janvier 2022 pour finir fin avril 2022.

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Ruelisheim de la séance du 18 novembre 2021

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 7 octobre 2021,
2. Lotissement les Jonquilles : incorporation des voiries et réseaux divers dans le domaine public,
3. Assurances communales : nouveaux marchés,
4. Ecole primaire « clef des champs » : acquisition d'une chaudière,
5. Centre de Première Intervention : travaux urgent,
6. Délibération portant création de poste,
7. Rapport Annuel sur la qualité et prix de l'eau,
8. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
9. Interventions des délégués communautaires,
10. Divers.

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
DUSSOURD Francis	Maire		
FAIVRE Jean-Michel	1 ^{er} Adjoint		
MONGIN Paulette	2 ^{ème} Adjoint		
SCHIRCK Damien	3 ^{ème} Adjoint	A donné procuration à DUSSOURD Francis	
NICOLOSI Nathalie	4 ^{ème} Adjoint		
GIRARD Francis	5 ^{ème} Adjoint		
VOGEL Maurice	Conseiller municipal		
KOEGLER Sabine	Conseillère municipale		
SCHMUCK Corinne	Conseillère municipale	Excusée	
FRARE Francis	Conseiller municipal		
VOGT Pascal	Conseiller municipal		
RAMUNDI Robert	Conseiller municipal	Excusé	
COLARD Laurence	Conseillère municipale		
FUCHEY Françoise	Conseillère municipale		
PETERSCHMITT Ghislain	Conseiller municipal		
BOTTLAENDER Valérie	Conseillère municipale		
NISSLÉ Michaël	Conseiller municipal		
SOUBAYA Alexia	Conseillère municipale	Absente	